

Compte rendu
1^{er} Conseil de Promotion
des Contrôleurs Stagiaires
Au titre de la Scolarité 2016-2017

Présents

Au titre de l'administration

M. **Jean-Michel BLANCHARD**, président de séance

et les **Responsables administratifs** des 3 établissements ENFIP

Au titre des organisations syndicales

les membres élu(e)s représentant(e)s les stagiaires ;

SUD-Solidaire, FO , CFDT-CFTC

Au titre des représentants des enseignants

Les Enseignants

En qualité des Experts

Deux contrôleurs de la promotion 2015-2016 (FO et SUD)

Absent : CGT

Secrétariat de séance: M. **JM Maurin**

Secrétariat adjoint : **FO**

1. A l'Ouverture du conseil

Tout d'abord, M. JM BLANCHARD souhaite la bienvenue aux membres conseil et félicite les nouveaux membres élus des O.S. représentant les C.S. de la promotion des contrôleurs 2016-2017, JMB précise la spécificité de cette instance centrée uniquement sur la scolarité et un cadre utile pour un échange sur l'organisation pédagogique à l'Enfip. Il reste attentif à toutes les suggestions évoquées en conseil.

JMB souligne également que les points débattus en conseil l'année précédente ont été pris en considération et certains mis en œuvre pour la formation des C.S.

Ensuite, avant d'aborder les points de l'ordre du jour, JMB annonce que le syndicat CGT refuse de siéger à ce conseil et lui a remis une déclaration.

De ce fait, SUD-Solidaire demande à JMB, la suspension de séance pour une concertation entre les O.S. Le président accepte et donne acte à la suspension de séance une durée de 15 minutes.

Après concertation, 3 O.S.(CFTD-CFTC, FO, SUD) décident de siéger afin de présenter leurs revendications en séance du conseil.

JMB déclare la reprise de la séance et accorde un temps de parole aux OS pour présenter leurs déclarations liminaires.

SUD-Solidaire, FO et CFTD-CFTC ont présenté leurs observations et revendications sur divers points concernant l'organisation et le déroulement de la scolarité au sein des établissements de l'Enfip.

2. Sur le Règlement Intérieur

Après les observations des O.S. relatives au projet du R.I. transmis.

JMB précise que dès la création de l'Enfip, le CP siégeait sans RI, il prend acte des observations, et des propositions d'ajustement seront intégrées au R.I. et il rappelle qu'il ne sera pas soumis au vote des O.S. JMB annonce que le CP est une instance consultative.

3. Sur la durée du Conseil promotion

Les OS dénoncent le rabotage en 1/2 journée la durée du CP.

JMB répond que la durée du CP ramenée à une 1/2 journée n'est pas synonyme de mauvais échange. Il ajoute qu'il est possible de tenir la séance du CP en une 1/2 journée c'est le cas à Toulouse du CP des géomètres stagiaires. La tenue d'une séance en une 1/2 journée n'empêche pas d'échanger sur les points de l'ordre du jour.

5. Quant à la formation en général

Les trois O.S. dénoncent dans leurs déclarations liminaires la densité et l'aspect trop théorique de la formation carrière et demandent qu'une réforme de fond soit engagée.

JMB partage les revendications des OS et précise qu'il y a des fondamentaux métiers à acquérir pour le métier de contrôleur. La philosophie de l'Enfip est d'apprendre aux stagiaires la base théorique du métier. Et, il précise que le compte rendu sera transmis au niveau de la Dgfp pour une réflexion de fond.

JMB ajoute que le contenu de la formation des C.S. a beaucoup évolué depuis la fusion de deux filières. La mise en place des concours communs a nécessité une harmonisation de la formation entre la filière fiscale et GP. La direction de l'Enfip réfléchit à un allègement de la formation de la partie carrière et de rééquilibrer la formation de la partie dominante. Globalement, la formation est perçue comme étant trop dense.

6. Quant au dispositif de soutien

Les O.S. demandent pourquoi ce dispositif est limité qu'à deux matières (IR et comptabilité) avant la 1ère évaluation.

JMB reconnaît la difficulté des stagiaires et précise l'hétérogénéité des stagiaires (interne et externe). Puis, Les directeurs d'établissements expliquent que dès le début de la scolarité, les stagiaires identifiés en difficulté dans les 2 matières (IR et compta) ont été contactés à s'inscrire sur la base de volontariat à ce dispositif de soutien et d'autres matières feront aussi l'objet de séances de soutien.

7. Quant à e-formation

JMB explique que l'e-formation ne s'apprécie pas comme en formation initiale. Elle est une manière d'apporter la formation à l'agent, elle demeure modeste. Elle n'a pas d'objectif économique, c'est juste un outil pédagogique inverse parmi d'autres, une alternance entre la méthode pédagogique présentielle. Elle permet aussi d'homogénéiser les niveaux des stagiaires dans l'acquisition des fondamentaux.

JMB explique qu'un créneau horaire est prévu pour l'e-formation, elle ne remplace pas la formation présentielle, elle doit être perçue comme un outil complémentaire à la formation en présentielle.

8. Sur le choix de la dominante

Les O.S s'inquiètent que les choix des stagiaires de leurs vœux sur les dominantes ne soient pas respectés par l'administration. Et, les O.S. Soulignent que les stages de découverte n'ont pas permis aux stagiaires d'affiner leurs choix de dominantes.

JMB annonce que les choix de la dominante sont recensés au niveau de l'Enfip et transmis à la Dgfp qui seule est compétente pour décider les arbitrages en fonction des besoins des services au niveau national.

9. Sur le stage

JMB annonce que globalement le stage s'est déroulé dans de bonnes conditions . Il convient cependant de souligner que certains stagiaires n'ont pas été accueillis dans les conditions exigées par l'ENFIP notamment pour ceux qui sont restés 3 1/2 journées en amphithéâtre et 1 journée seulement dans les services.

JMB annonce que 92% des stagiaires ont eu leur vœu n°1 dans l'attribution des départements de lieu de stage.

En conclusion, JMB remercie les OS présentes pour la pertinence de leurs remarques et de leurs propositions.

L'ordre du jour étant épuisé, JMB a levé la séance à 18h 50'.

Fait, le mardi 6 décembre 2016 à Clermont-Ferrand

Communiqué : Par courriel daté du 09 décembre 2016, JMB a informé les représentant(e)s élu(e)s des stagiaires qu'à compter de 2017, les CS seront intégrés à la procédure de recensement des risques professionnels dans le cadre du DUREP.

CFTD-CFTC se félicitent de cet engagement qui a pris en considération la revendication au point 3 de notre déclaration liminaire lue en CP le mardi 6 décembre 2016.

les Élus CFTD-CFTC au Conseil de promotion des Contrôleurs stagiaires.

Arsène DHUISSA , Titulaire à l'ENFIP de Lyon

Dimitri RONSTALDER, Suppléant à l'ENFIP de Clermont